

Les langues autochtones au Canada

Lorena Sekwan Fontaine

Université de Winnipeg





Lawrence Edward
Fontaine



Famille Young/Bignell

Recensement de 2016 du Canada

- Plus de **70** langues autochtones
- **12 familles linguistiques** et langues sans proches parents : les langues algonquiennes, inuites, athapascanes, siouanes, salish, tsimshianiques, wakashanes et iroquoïennes, le mitchif, le tlingit, le kutenai et le haïda
- **260 550** Autochtones ont déclaré pouvoir converser dans une langue autochtone

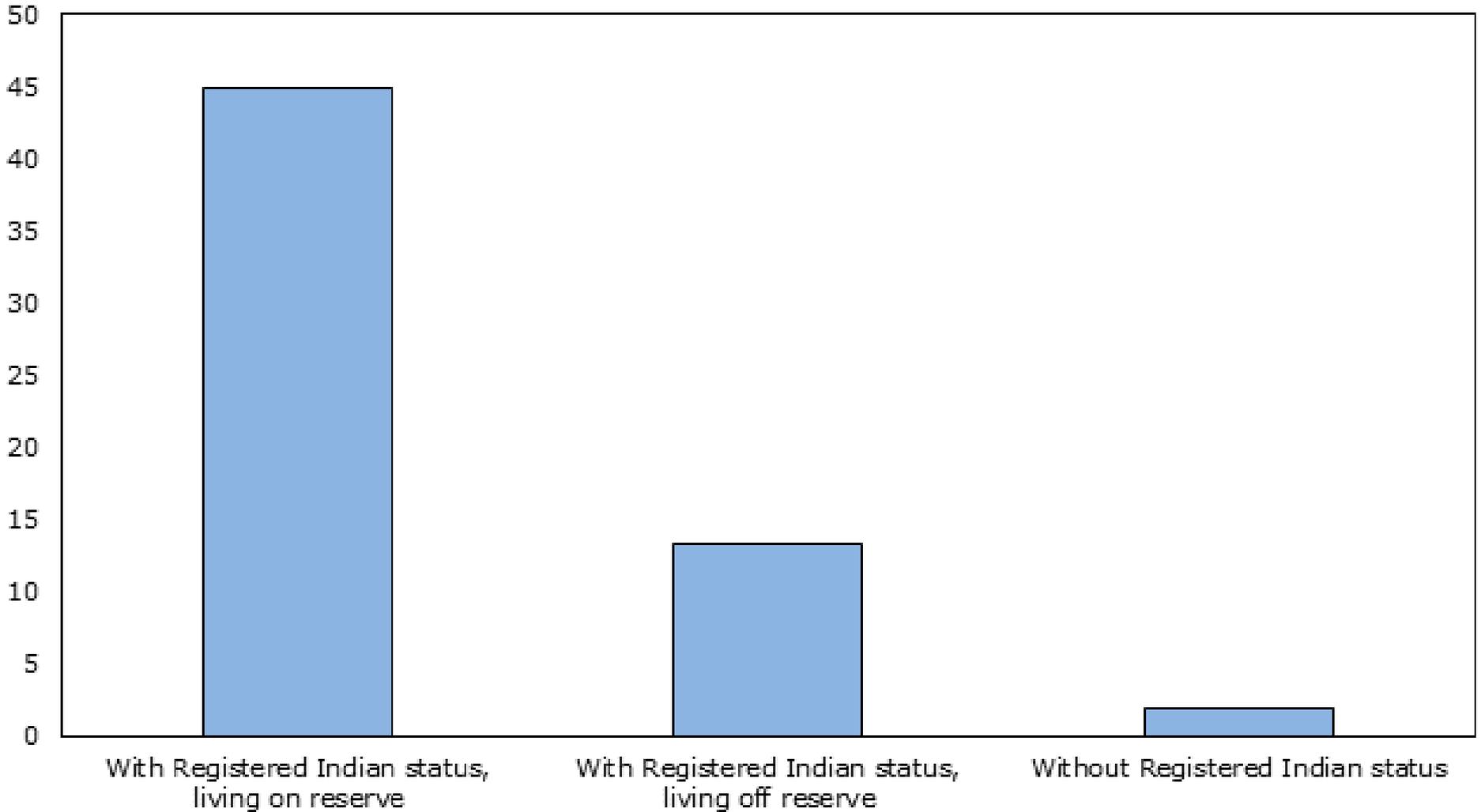


90 langues autochtones sont actuellement parlées dans des centaines de villages autochtones à travers le Canada

Source : carte basée sur la version révisée par NRI de la **classification linguistique de l'UNESCO de 2015** des 93 langues au Canada, dont 3 disparues, Norris Research Inc. (NRI) <http://www.norrisresearch.com/maps.htm>

Chart 2
Percentage of First Nations population who can speak an Aboriginal language, by selected characteristics, Canada, 2016

percent



Source: Statistics Canada, Census of Population, 2016.

Recensement de 2016 du Canada

Locuteurs de langue maternelle

**Premières Nations
(164 060)**

65 ans ou plus = 33,3 %

0 à 14 ans = 10,7 %

Inuits (37 260)

65 ans ou plus = 60,6 %

0 à 14 ans = 55,8 %

Métis (6 700)

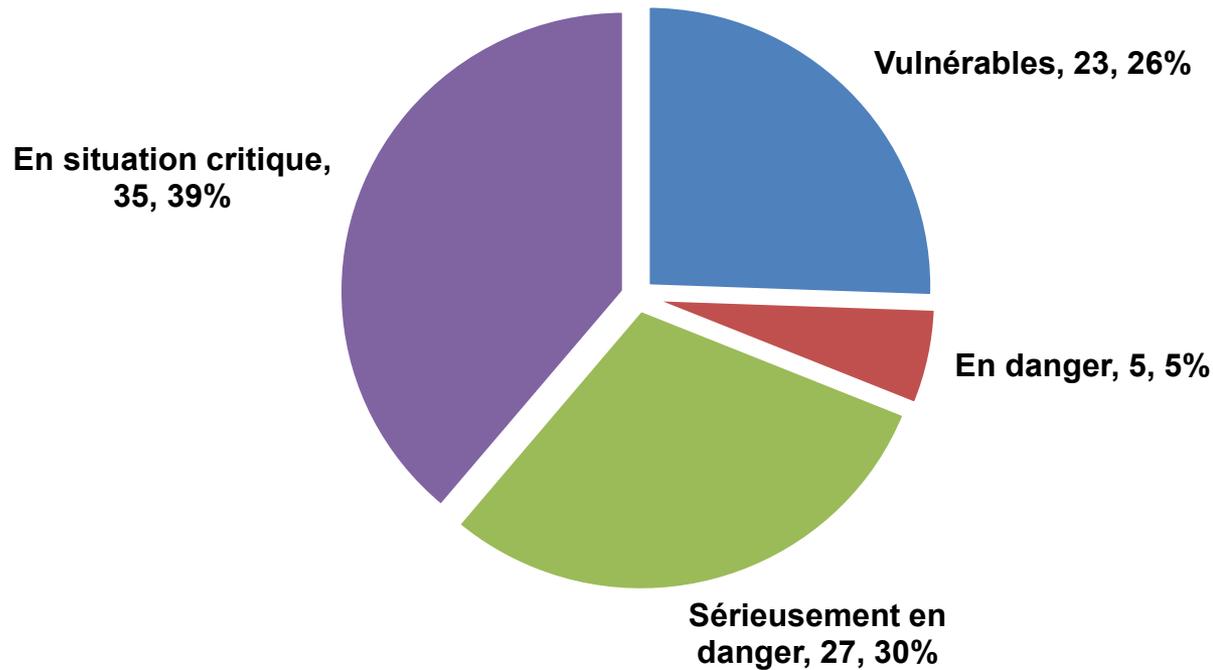
65 ans ou plus = 3,4 %

0 à 14 ans = 0,5 %

Soixante-quinze pour cent des 90 langues autochtones parlées au Canada sont en voie de disparition...

La plupart des enfants autochtones n'apprennent plus et ne parlent plus comme langues maternelles les langues traditionnelles de leurs parents, grands-parents ou arrière-grands-parents.

Nombre et répartition en pourcentage des 90 langues autochtones parlées au Canada en fonction de leur niveau de danger



Linguicide



1. Pensionnats
2. Situation actuelle : « Imposer les langues dominantes » comme « langues d'enseignement »

(Bear-Nicholas, Skutnaab-Kangas et Dunbar)

Résultats :

- Éliminer les langues autochtones
- Séparer les enfants des locuteurs qui maîtrisent les langues autochtones
- Les enfants autochtones ne voient plus leur identité dans ce qu'ils apprennent

Loi concernant les langues autochtones

- Sénat : Projet de loi S-212
- Patrimoine canadien : Loi concernant les langues autochtones

Projet de loi S-212

Loi visant la promotion des langues autochtones du Canada ainsi que la reconnaissance et le respect des droits linguistiques autochtones

Déposé pour la première fois par le sénateur Joyal en mai 2009 puis présenté de nouveau en décembre 2015

...reconnait le droit des peuples autochtones du Canada **d'utiliser, de préserver, de revitaliser et de promouvoir** leurs langues, et énonce l'engagement du gouvernement du Canada à préserver, à revitaliser et à promouvoir les langues autochtones dans l'ensemble du pays en les protégeant et en les utilisant lorsque cela est indiqué.

Il exige que le **ministre** compétent prenne des mesures... **à encourager et à soutenir** les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autorités municipales, locales et **scolaires** afin qu'ils offrent un soutien aux langues autochtones; à donner aux peuples autochtones davantage de possibilités d'apprendre leurs langues... et à favoriser, parmi tous les Canadiens, une **attitude positive** envers les langues autochtones.

Loi concernant les langues autochtones

Novembre 2015 – Trudeau a demandé aux ministères du Patrimoine canadien et des Affaires autochtones et du Nord d'appuyer les langues autochtones et de leur accorder un financement accru.

Décembre 2015 – Rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation et appels à l'action

- a) Droits linguistiques autochtones « préexistants, distinctifs et continus »
- b) Le Canada a joué un rôle central dans l'« extinction » des langues autochtones

Loi concernant les langues autochtones

Juin 2017 – La ministre du Patrimoine canadien a annoncé qu'elle corédigerait la loi sur les langues autochtones avec :

- l'Assemblée des Premières Nations
- le Ralliement national des Métis
- l'Inuit Tapiriit Kanatami

Ce que la loi devrait édicter :

Les parents ont le droit d'éduquer leurs enfants dans la langue de leurs ancêtres par le biais de cours de langue ou de programmes d'immersion offerts dans des écoles situées dans des réserves et hors réserve aux frais du gouvernement fédéral.

Loi constitutionnelle de 1982

Partie 1 – Charte des droits et libertés – Droits à l’instruction dans la langue de la minorité

23 (1) Les citoyens canadiens :

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone...

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada...

ont, dans l’un ou l’autre cas, le droit d’y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

Loi concernant les langues autochtones

Reconnaître officiellement que l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et affirme le droit ancestral des Autochtones du Canada de transmettre leurs langues de génération en génération

Hors réserve – Ententes provinciales

Conclure des ententes juridiques et des ententes de financement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que cette éducation soit offerte aux parents dont les enfants résident hors réserve.

Institut national de l'enseignement des langues autochtones

- Recueillir et diffuser l'information concernant l'enseignement des langues autochtones, que ce soit au Canada ou ailleurs
- Mener des recherches sur l'enseignement des langues autochtones et en publier les résultats

Institut national de l'enseignement des langues autochtones

- Aider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à dispenser un enseignement dans les langues autochtones
- Former et certifier les enseignants et les aides pédagogiques pour dispenser un enseignement dans les langues autochtones

TOWARDS A NEW BEGINNING



A FOUNDATIONAL REPORT
FOR A STRATEGY TO REVITALIZE
FIRST NATION, INUIT AND MÉTIS
LANGUAGES AND CULTURES

Les langues autochtones ont de l'importance

- Nos langues sont plus que de simples outils de communication. Elles décrivent également qui nous sommes en tant que peuples et nous racontent les relations que nous avons les uns avec les autres et celles que nous avons avec la terre.
- Nos langues ont vu le jour ici et diffèrent profondément des langues qui sont parlées et qui ont évolué ailleurs dans le monde.
- Les structures les plus profondes de nos langues reflètent nos philosophies distinctives en tant que peuples originaires de l'Amérique du Nord.